

ANNEXE « B »

AEUM

DÉCLARATION - CRÉDIT DE QUINZE (15) JOURS
(ARTICLE 16 – alinéa 16.04.01)

DURÉE

Du 20 au 20

RAISON

- Congé de maladie

- Accident ou maladie grave dans la famille immédiate

Précisez :
.....

- Autres circonstances valables qui empêchent le membre de se rendre au travail

Précisez :
.....

- Journée personnelle

Date:.....20..... Signé
(employée ou employé)

COMMENTAIRES

Date:.....20..... Signé.....
(supérieure ou supérieur immédiat)